

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[164_Lettres de Louis Vitet : 1832-1867](#)[Item](#)[Paris, le 2 juin 1870, Ludovic Vitet à François Guizot](#)

Paris, le 2 juin 1870, Ludovic Vitet à François Guizot

Auteurs : Vitet, Louis, dit Ludovic (1802-1873)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[Enfants \(Guizot\)](#), [Famille Guizot](#), [Femme \(maternité\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Publication](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1870-06-02

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote126, AN : 163 MI 42 AP 164 Papiers Guizot Bobine Opérateur 25

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Vitet, Louis, dit Ludovic (1802-1873), Paris, le 2 juin 1870, Ludovic Vitet à François Guizot, 1870-06-02

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 13/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/7177>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 26/08/2024 Dernière modification le 08/10/2024

Paris 2 Juin 70

26

Le bon plaisir de ma pauvre mère
à la promptitude de ma réponse
mon empressement à faire ce que
vous me demandez. L'ici à l'acte
à vous dire que je produirai bien
volontiers de vos documents
mis à vos petits enfants, que
vous ne s'en voudriez avoir un
Bref en matière d'affaires s'il
n'avait pas chargé votre nom
de votre compte de votre bien
ou un peu tarder la

protector toujours en pleurant
que le lendemain de son
extinction, le 1^{er} ou le 16 ou
l'autre moi, si encore faut-il
s'y prendre avec discrétion car
dès le 1^{er} ou le 16 au soir il
en parle pour la traversée, il
y a quelques heures à peine,
théoriquement deux jours, pour qu'il
de lui pose une question sur
l'en obtenir une réponse.
Bref j'en fais un miracle tout,
Lui qui le voit se lui parler.
Lui vous dirai pas qu'il m'en
clairement répondre, mais il
« non non » ou machoisme
qu'il donne qui devrait vouloir

donc que personne
rien de lui pour
vraiment les autres
grand soin de son
qu'il s'occupe
le 1^{er} public
en parlant à son
d'attendre qu'il
certaines de par
que la publication
rapidement à
autres hommes de
C'est à la même
personne de lui
qu'il avait son
certain attend
surtout multitudes
au grand air
l'avis au regard

rien que par son caractère d'homme
de bien, de bon citoyen, d'intellectuel de nos
vrais libéraux de la Révolution, et à un
grand soin de son œuvre, plus clairement,
qu'il s'occupait d'être bon homme
de la République, et que pour
en parler autrement il était bon
d'attendre qu'il en eût fait quelque
œuvre de papier, comme je suppose
que la publication de son journal était
regardée comme la dernière œuvre d'un
homme de bien, et comme un acte
de sa vie. Car on ne pouvait pas
parler de son bien, mais de
ce qu'il avait eu pour la liberté, pour
l'union, et pour les autres choses de
la République, et pour la République
en général, et pour les autres choses
de la République.

que vous m'avez fait en de tant de
les en y par pour en attendre pour
les études, les langues.

Enfin, comme il faut que je sache
dès à tout présent n'attendre pas à
demain pour partir, je me contenterai
de vous quitter à la hâte. Je n'aurais
rien qui vaille à vous apporter. La
situation, vous le voyez, elle est hâtive
et fort peu favorable. L'affaire des
Léves cause quelques embarras au
Cabinet et je ne puis vous en parler
en détail. — Ce qui me
paraît clair c'est que les deux parties
de l'indemnité sont en de l'indemnité
relevables. L'indemnité pour l'indemnité en
de l'indemnité en l'indemnité est en de
l'indemnité, l'indemnité.

Tout ce que j'ai écrit au sujet de l'indemnité
je vous prie de le lire et de vous en
faire tout ce que vous voulez.

26

La même question
à la promptitude
vous m'avez fait
avec un droit
à vous en dire
volontiers de
votre à vous
parce que je ne
peux en rien
à l'indemnité pour
de l'indemnité
ou un me